

## CA du Lundi 25 Janvier à 12h chez Nadette

**Présents** : Dany Daubon, Michel Bonnet, Nadette Manciet, Michèle Sourgens, Sabine Collet, Marie-lise et Philippe Castets.

**Excusés** : Mylène et François Maramotti, Pascale Lassère

A l'ordre du jour :

- **Vœux 2021** : Nous avons reçu beaucoup de réactions de remerciements avec de nombreuses manifestations de sympathie.

- **Collectif de défense des droits humains 40** :

### **Bilan 2020 des rencontres avec la Préfète**

- Depuis le premier rendez-vous à la Préfecture, du 18 juin 2020, une liste de 37 jeunes mineurs et majeurs, étrangers non accompagnés qui attendent un titre de séjour, a été adressée à la Préfète. Sans réponse, le Collectif a sollicité une nouvelle audience pour évoquer la situation de ces jeunes que nous accompagnons, chaque fois que possible, dans leurs démarches.

- Cette audience s'est déroulée le 9 novembre, en visioconférence.

Afin de mieux étudier la situation de ces jeunes, la responsable du service de la citoyenneté s'est engagée à recevoir chacun d'entre eux, accompagné par un membre du Collectif, s'il le souhaite.

Les situations sont étudiées au cas par cas ; certains jeunes (peu nombreux) ont obtenu un titre de séjour de 6 mois à un an, la plupart restent dans l'attente (souvent depuis plus d'une année) d'une réponse de la PAF (Police aux Frontières) qui étudie la validité de leurs papiers originaux.

- Actuellement, des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) sont envisagées par les services de l'Etat pour ceux dont les papiers sont considérés comme faux.

Après avoir vécu 3 à 4 ans sur notre territoire, après avoir obtenu des diplômes et avoir construit des liens sociaux, certains jeunes, s'ils ne sont pas renvoyés, seront condamnés à vivre dans la clandestinité.

### **Bilan 2020 des rencontres avec les responsables de l'Aide sociale à l'enfance du département :**

- Le Collectif a adressé un courrier à Monsieur Fortinon, Président du Conseil départemental des Landes, le 19 juillet 2020, pour lui faire part de nos inquiétudes sur les prises en charge des migrants majeurs non accompagnés, certains de ces jeunes n'étant plus pris en charge, à leur majorité, en Contrat Jeune Majeur.

Le 30 juillet 2020, une rencontre avec Paul Carrère, président de la commission des Affaires sociales et du logement, nous a permis de faire le point sur les différents lieux d'accueil des jeunes MNA (mineurs non accompagnés) du département :

- L'ASAEL de Mont-de-Marsan (association de sauvegarde et d'action éducative des Landes) accueille des jeunes au foyer Lou Gascoun et au chemin de Thore (nouveau lieu ouvert depuis octobre 2019), à Saint Paul lès Dax, ils sont hébergés sur le site de l'ancienne MECS (Maison à caractère social).. De plus, des conventions ont été établies avec l'association laïque montoise, LISA (Landes Insertion Solidarité Accueil) et l'association « La Maison du Logement » à Dax.

Il souligne « être très conscient de la difficulté d'obtenir des documents administratifs permettant leur insertion » ;.

- Plusieurs échanges avec les responsables de l'Aide sociale à l'enfance ont permis de faire le point sur les dossiers les plus problématiques.

Les membres du Collectif restent très conscients de la complexité des situations, de l'urgence dans le traitement de certains dossiers et de l'importance du combat pour préserver les valeurs humaines.

### **Une charte de bonnes pratiques à l'étude :**

La réunion en visioconférence du 14 Janvier avec des responsables de l'Action Sociale dans les Landes : Mme Richard, directrice de la Solidarité Départementale, et Paul Carrère, a permis de faire le point sur l'accueil des jeunes migrants qui ont obtenu un Contrat Jeune Majeur.

Mme Savary Goumi, avocate, membre du Collectif de Défense des Droits humains 40, a mis en avant le principe d'élaboration d'une Charte commune de bonnes pratiques pour l'accueil des migrants sur notre territoire.

Pour rappel, actuellement, 135 jeunes majeurs sont pris en charge par le conseil départemental. On estime à environ 300, le nombre de jeunes présents.

Comment faire bouger les lignes ?

Question délicate que nous n'envisageons qu'en agissant en réseau, avec d'autres associations de défense des droits de l'Homme..

- Débat autour de la grève de la faim menée par un artisan boulanger qui craignait de perdre un excellent apprenti, celui-ci n'ayant pu obtenir de titre de séjour sur le sol français.

Il est aussi question de réalisation locale d'un court métrage illustrant la problématique.

(question abordée aussi au sein du Collectif)

- Rencontre avec Nathalie Clavé, éducatrice du Foyer de l'Enfance concernant un partenariat avec TA pour l'accompagnement de jeunes résidents inscrits en formation au Lycée de Morcenx

- **Site de TA** : poursuivre la mise à jour

- **CAIFA** :

Bilans des ventes : 2400€ en 2020 dont il faut retirer le préfinancement de 1035€.

Les commandes de créations artisanales sont en cours de réalisation. L'envoi du colis sera annoncé par Julie.

Michel B. a mis à disposition de l'asso une pièce de son habitation pour y exposer et stocker les créations artisanales en vente et accueillir les personnes intéressées par un achat.

- propositions de création locales (ventes au profit d'EdAdM ?)

- **EdAdM** :

-Bilan des parrainages 2020 : 116 parrains. Un grand Merci à tous !  
La totalité des parrainages, soit 8400€, a été versée pour cette année scolaire.

- Concernant les dépenses (11000€) liées à l'achat du terrain sur lequel est située l'EdAdM :  
En 2019, TA a décidé d'un versement d'urgence de la moitié de la somme, soit 5550€.  
Le restant sera soldé sur 4 échéances : 1388€ versés en 2020, 1388€ en 2021 déjà réglé, 1388€ en 2022 et 1388€ en 2023.

- Projet élevage au Centre de Boulmiougou (ancien centre d'apprentissage) :

*François Yogo donne des nouvelles sur ce projet :*

*« Tout d'abord je vous remercie et sachez que je suis très content que ce projet qui me tenait à cœur intéresse aussi des gens loin physiquement de moi mais près du fond du cœur.*

*En ce qui concerne le nombre, présentement nous avons 200 poussins. Nous en avons pris 200 parce que*

*c'est un début.*

*À l'avenir nous comptons si y a les moyens de mettre 1000 poussins ou plus.*

*Nous achetons les aliments auprès de gens qui en fabriquent.*

*À l'avenir nous comptons exploiter les 2ha65 à Ouaga et les 2ha à Sabou en faisant la culture du maïs pour nourrir notre volaille.*

*Si tout se passe bien il nous faudra obligatoirement un moulin à grains pour la fabrication des aliments.*

*Nous aurons les aliments sur place et nous pourrons nous faire former pour leur fabrication.*

*Le gardien du centre avicole travaillait avec les prêtres dans l'aviculture.*

*Il peut y avoir des maladies mais le centre est esseulé .*

*Pour l'élevage, c'est presque la totalité des élèves de l'établissement et même les parents qui sont intéressés.*

*Nous sommes entrain d'étudier un moyen d'acquisition d'un min- bus d'occasion que nous pourrions utiliser pour faire la navette.*

La vente des poulets devrait permettre d'assurer un revenu et de compléter les repas pris à l'école (les œufs, en particulier)

**- Linky:**

- Procès de Michel T :

Terre Active abonde l'aide et le soutien de Michel T à hauteur de 100€ avec un mot d'accompagnement (François M.)

- Procès de Tarbes : procédure en appel en cours

**- AG TA 2021 :**

quand ? Le 26 Mars (?)

Comment ? Documents en ligne (voir avec Jacques)

**- TRÉSORERIE :**

**Le CA a décidé d'ajouter une ligne de trésorerie dénommée «dons actions solidaires ».**

Ces dons personnels spécifiques (1100€ en 2020) sont utilisés pour des actions ciblées

(aide aux migrant, frais d'avocats, aide solidaire, etc).

746€ ont été dépensés, 354€ sont en réserve.

**- AG TA 2021 :**

Quand ? Nous la prévoyons **le 26 Mars**

Comment ? Documents en ligne (voir avec Jacques)